

7. MI-ETE

Les auteurs de cette proposition, reconnaissent la liaison piétonne existante entre la place du village et la station en développement vers l'ouest; la construction de cette piscine est donc une occasion de revaloriser le centre d'Anzère.

Ce projet volontairement implanté à l'ouest de la parcelle libère un espace vert compris entre la crêperie et la piscine dont les auteurs auraient pu mieux tirer parti.

De forme rectangulaire très compacte, le programme est organisé de façon efficace sur quatre niveaux autour du bassin de la piscine.

Le volume de cette construction est en fait divisé en trois cubes distincts qui s'articulent autour d'une faille au fond de laquelle tombe une cascade dans la partie du bassin à ciel ouvert :

Au centre, se situe le plus élevé des volumes, avec la naissance de la chute d'eau et qui comprend l'entrée, la réception et ses liaisons verticales.

A l'est, on trouve le cube le plus volumineux dans lequel est logée la piscine. Et enfin à l'ouest on trouve celui comprenant la partie spa/wellness. Le type d'organisation par superposition des fonctions n'est pas optimal du point de vue de l'exploitation.

D'expression forte, l'ensemble minéral trouve ses références dans la montagne et dans les rochers comme socle pour les chalets. L'image proposée est d'une homogénéité et d'une élégance trompeuses malgré la qualité des cadrages en lignes brisées du paysage. On peut regretter que les auteurs du projet hésitent entre expression de socle et autonomie formelle du bâtiment. L'extrême compacité voulue ici a forcément les défauts de ses qualités; le dimensionnement des parcours voire même leur absence, souffrent d'une recherche effrénée d'économies au détriment des qualités spatiales.

ASPECTS TECHNIQUES

La production de chaleur serait assurée par la centrale de chauffage au bois projetée à Anzère. Elle serait combinée avec une installation de panneaux solaires.

Un schéma simple des différentes techniques figure sur les documents de concours, aucune indication sur la désinfection de l'eau n'y figure.

Aucune couverture du bassin n'est mentionnée.

Une pompe à chaleur pour la déshumidification de l'air ainsi que des récupérateurs d'énergie à haut rendement ont été prévus.

Le projet prévoit une imposante cascade d'eau s'écoulant dans la piscine extérieure. Mis à part le bruit important engendré par cette chute d'eau, une surconsommation d'énergie viendrait certainement mettre en péril les efforts entrepris pour obtenir le label "Minergie".